

Commune d'Etaples-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 24	Conseil Municipal du 16 juin 2015
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : Finances/subventions

Le mardi seize juin deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
27/05/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations
affiché le : 18/06/2015

Présents : Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Frédéric Cadet, Beaurain Christelle, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoint, Richard Kasprzak, Gérard André, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Pascal Thiébaux, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Joël Dachicourt à Gérard André, Ramet Christian à Richard Kasprzak, Brihier Yvon à Baillet Sébastien, Laurie CAFFIER à Maillart Maryse, Descharles Martina à Perrault Charlotte, Hagnere Jean Paul à Monique Vambre, Stéphanie Codron à Pascal Thiebaux

Absent excusé : Mme Boutoille Josiane

Votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Travaux d'assainissement 2015

Rapporteur : Monsieur BONVOISIN

Vu l'avenant n° 2 au Plan Pluriannuel concerté de l'Agence de l'Eau sur les travaux d'assainissement et d'extension de réseaux,

Considérant la nécessité de poursuivre l'engagement de la Commune sur la mise en conformité de son réseau d'assainissement, à savoir pour la tranche ferme :

1°) Création de 70 boîtes de branchement particuliers en eaux usées pour un montant estimatif de 114 167 Euros HT ;

2°) Suppression de 13 regards mixtes pour un montant estimatif de 60 000 Euros HT ;

Considérant les aides pouvant être consenties par l'Agence de l'Eau (avances + subventions);

Considérant que les crédits sont inscrits au 21532 020 INV du Budget Primitif 2015 de l'Assainissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1°) d'approuver les opérations d'assainissement reprises ci-dessus ;
- 2°) de solliciter le bénéfice des aides de l'Agence de l'Eau
- 3°) d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation liée à cette programmation.

Le rapport est adopté par 29 voix pour, 3 Abstentions.